

Centre logistique de Milton : Rapport du premier trimestre de 2023

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de plus de 300 conditions visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction du projet ont commencé le 17 janvier 2022 avec les [activités de la phase 1](#), conformément au calendrier de construction 15.2. Au cours du premier trimestre de 2023, les activités suivantes ont notamment eu lieu au chantier : mise en place de mesures de contrôle de l'érosion et de rétention des sédiments et gestion des eaux visant à en empêcher l'écoulement; excavation de l'étang de gestion des eaux de pluie 1; mise en place des parties supérieures du ponceau 2A pour faciliter la déviation de la voie principale; travaux préparatoires en vue de la pose du ponceau 1 dans le tributaire A (sous la future route d'accès des camions); enlèvement du pont temporaire franchissant le ruisseau Indian Creek; pose de ponceaux temporaires sous la voie principale pour le canal de déviation régionale; déplacement de la clôture d'exclusion de la faune à la suite du raccordement du canal de déviation du tributaire A et des habitats connexes; et travaux préparatoires pour le déplacement prévu de la voie principale (débroussaillage, nivellement, mesures de contrôle de l'érosion et de rétention des sédiments).

Des travaux de nuit ont eu lieu entre 22 h le 24 janvier et 8 h le 25 janvier 2023 : il s'agissait d'installer trois ponceaux (canal de déviation régional) afin d'assurer le bon écoulement des eaux au chantier tout au long de la construction (voir la section 2.1.7 dans les photos du chantier ci-dessous). Les travaux ont eu lieu de nuit afin de perturber le moins possible la circulation des trains sur la voie principale. Pendant cette unique nuit de travaux, les projecteurs ont été dirigés vers la zone en question et le bruit a été tenu au minimum. La collectivité a été avisée d'avance (voir la section 3.2 – Travaux de nuit, ci-dessous) et aucune plainte n'a été reçue relativement au bruit.

Toutes les activités sont exécutées selon les conditions énoncées dans la [déclaration de décision](#) du gouvernement fédéral.



2.1 Photos du chantier

Les images qui suivent illustrent les divers travaux de construction qui ont eu lieu au cours de la période visée.

2.1.1 Déviation de la voie – conditions hivernales

Contrôle de l'érosion – barrages de retenue le long des canaux



Figure 1 – 18 janvier 2023

2.1.2 Déviation de la voie – conditions hivernales



Figure 2 – 27 janvier 2023

2.1.3 Assèchement du limon au moyen d'un sac filtrant
Pendant du temps exceptionnellement chaud pour la saison



Figure 3 – 20 janvier 2023

2.1.4 Tributaire A – canal naturel et zones humides hors circuit
Ancien étang agricole en circuit



Figure 4 – 23 janvier 2023

2.1.5 Conditions hivernales le long du ruisseau Indian Creek et étang de gestion des eaux de pluie 2



Figure 5 – 27 janvier 2023

2.1.6 Conditions hivernales – clôture pour la faune et canal hors circuit



Figure 6 – 27 janvier 2023

2.1.7 Ponceaux temporaires installés sous la voie principale



Figure 7 – 23 janvier 2023

2.1.8 Débroussaillage et préparation en vue de la future déviation de la voie principale (au nord du tributaire A)



Figure 8 – 16 mars 2023

2.1.9 Tributaire A et plaine inondable



Figure 9 – 16 mars 2023

2.1.10 Construction du canal de dérivation de l'étang de gestion des eaux de pluie 1



Figure 10 – 23 mars 2023

2.2 Rencontres avec les organismes de réglementation

Le CN rencontre régulièrement des représentants des organismes de réglementation intéressés, en personne ou virtuellement : Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Office des transports du Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Des rencontres avec les organismes de réglementation ont eu lieu aux dates suivantes :

- 10 janvier 2023
- 14 février 2023
- 14 mars 2023

S'il n'y a pas de rencontre au chantier, les organismes participants reçoivent une visite virtuelle ou un journal photo du chantier.

Une autre visite du chantier a eu lieu avec le ministère des Pêches et des Océans le 21 mars au sujet des mesures à mettre en œuvre en vue du contrôle de l'érosion et de la rétention des sédiments liés au tributaire A. À la suite de cette rencontre, d'autres discussions ont eu lieu en avril avec les organismes de réglementation. Le détail de ces discussions sera consigné dans le rapport du deuxième trimestre de 2023.

Un appel a eu lieu avec ECCC le 29 mars 2023 concernant l'installation de la clôture d'exclusion de la rainette faux-grillon de l'Ouest en avril.

3.0 Engagement auprès de la collectivité

En 2021, le CN a annoncé la mise sur pied du comité de consultation des collectivités (le « comité ») concernant le centre logistique de Milton dans le contexte de ses communications et de son engagement continu auprès de la collectivité relativement au projet. Le CN a choisi de former le comité dans le cadre du [processus de communication assurant la liaison avec la collectivité](#) prescrit par le gouvernement fédéral (voir les documents du projet). Le comité est dirigé par des cofacilitateurs indépendants et ses membres représentent la collectivité, les milieux de l'environnement, des affaires et de l'éducation postsecondaire ainsi que d'autres intérêts à Milton et dans la région de Halton. Le comité est un forum qui permettra au CN d'obtenir la rétroaction des groupes autochtones et des intervenants locaux avant et pendant la construction et l'exploitation du centre.

3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

Le comité s'est réuni aux dates suivantes :

- 2 février 2023 (réunion virtuelle)

Il a notamment été question de l'étude de faisabilité de la relocalisation de la résidence du 5381 Tremaine Road appartenant au CN, de la poursuite judiciaire de la municipalité régionale de Halton, du raccordement réussi du tributaire A à la fin de 2022, de la réutilisation des troncs d'arbre du chantier, des répercussions des conditions météorologiques sur l'ordonnancement des travaux, du contrôle et de la réduction du bruit des véhicules de construction et des avertisseurs de recul, et de la gestion de l'érosion et des sols.

3.2 Travaux de nuit

La collectivité des environs a été informée des travaux prévus dans la nuit du 24 au 25 janvier par les moyens suivants :

- Publication d'une annonce dans l'édition du 19 janvier 2023 du journal *Milton Canadian Champion*.
- Publication d'un avis dans la section Mises à jour sur la construction de cnmilton.ca le 19 janvier 2023.
- Distribution à la main d'avis imprimés à 21 résidences avoisinantes le 18 janvier 2023.
- Transmission d'un courriel au comité de consultation des collectivités le 19 janvier 2023.

Les avis distribués à la main comprenaient le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource à qui les résidents pouvaient s'adresser pour formuler une plainte ou des préoccupations concernant les travaux de nuit.

La collectivité n'a formulé aucune plainte ou préoccupation.

On trouvera l'avis de travaux de nuit à l'annexe A.

4.0 Consultation des collectivités autochtones

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet, fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN continue de dialoguer avec les Six Nations de Grand River relativement au projet et de fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour faire le point sur le projet et fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Un représentant de la Nation huronne-wendat siège au comité de consultation des collectivités. La Première Nation des Mississaugas de Credit et les Six Nations de Grand River sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité.

5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN

Les documents ci-dessous ont été publiés sur le site Web du CN au cours de ce trimestre :

Rapports annuels

- [Rapport du quatrième trimestre de 2022](#)
- [Rapport annuel de 2022](#)

Documents du projet

- [Calendrier de conformité aux conditions 15.1](#)
- [Calendrier de construction 15.2](#)

6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d'être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- a) Ligne de renseignements généraux du CN
- b) Comité de consultation des collectivités
- c) cnmilton.ca
- d) Ligne d'urgence
- e) Centre d'information sur le projet
- f) Engagement auprès des administrations locales
- g) Réseaux sociaux
- h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit

Il est également possible de fournir une rétroaction par d'autres moyens, notamment en communiquant par courriel directement avec des membres du personnel du CN, des entrepreneurs ou d'autres services internes du CN sur des sujets précis.

Voici un résumé de la rétroaction reçue au premier trimestre de 2023 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2023). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d'être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l'examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
1. Activité sur le chantier <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif aux répercussions des conditions météorologiques sur les travaux et à la durabilité de la clôture anti-érosion au chantier. Intérêt relatif à l'utilisation de sacs filtrants pour réduire la teneur en sédiments dans l'eau et à la solution permanente pour gérer les sédiments. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Une équipe affectée à l'entretien vérifie quotidiennement les clôtures et répare celles qui sont endommagées. Les conditions météorologiques ont parfois eu une incidence sur l'ordonnement des activités; les activités retardées sont exécutées lorsque les conditions sont plus favorables. L'utilisation de sacs filtrants est l'une des nombreuses méthodes employées pour gérer l'érosion et les sols et elle s'est révélée efficace au chantier.
2. Réutilisation/relocalisation de bâtiments existants <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à la faisabilité de relocalisation de la maison du 5381 Tremaine Road qui appartient au CN. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Le CN a demandé à la société d'ingénierie Stantec d'effectuer une étude de faisabilité de relocalisation de la maison du 5381 Tremaine Road; cette étude a été transmise au sous-comité du patrimoine culturel en avril 2023.
3. Affaires juridiques et relations avec les intervenants	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Pas de mise à jour concernant l'appel de la municipalité régionale de Halton; le CN attend de plus amples renseignements de la part de Halton concernant sa poursuite.

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à l'état de la poursuite judiciaire de la municipalité régionale de Halton. Préoccupations relatives à l'argent des contribuables consacré à l'appel de la municipalité régionale de Halton à la suite de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario. 		<ul style="list-style-type: none"> Les frais juridiques de la municipalité régionale de Halton ont été abordés lors de la réunion du conseil régional et ont été l'objet de reportages dans les médias locaux; la municipalité régionale de Halton a indiqué avoir dépensé 25 millions de dollars en s'opposant au centre logistique de Milton, dont 2 millions en compensation versée au CN dans le cadre de la poursuite devant la Cour supérieure de l'Ontario.
<p>4. Influence du comité</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt à savoir dans quelle mesure la rétroaction et l'information issues du comité sont intégrées à la planification du CN. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> La rétroaction et l'avancement du comité sont communiqués à l'interne au CN. La rétroaction du comité est incorporée à la planification de projet, au-delà du centre logistique de Milton.
<p>5. Planification des transports</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif aux itinéraires désignés de circulation des camions de la municipalité régionale de Halton. Intérêt relatif à l'engagement de la municipalité régionale de Halton avec le CN concernant l'évaluation environnementale liée à Steeles Avenue, près de Tremaine Road. 	Comité de consultation des collectivités / correspondance directe par l'adresse de courriel du projet	<ul style="list-style-type: none"> Pour répondre à cette question, on a transmis au demandeur un lien menant à l'étude des transports du CN comprise dans l'évaluation d'impact environnemental sur cnmilton.ca. Le CN discute régulièrement avec la municipalité régionale de Halton et la municipalité de Milton, avec lesquels il entretient une relation constructive en dehors du projet de terminal intermodal.
<p>6. Occasions de sensibilisation et de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à la publicité dans les médias locaux. 	Correspondance directe par l'adresse de courriel du projet	<ul style="list-style-type: none"> Les représentants du CN continuent leur suivi auprès des entités locales en ce qui a trait aux occasions de sensibilisation et de partenariat.

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à la commandite d'organismes communautaires. 		
7. Occasions d'emploi et d'affaires <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif aux occasions d'emploi au nouveau terminal. Intérêt relatif à l'offre de la phase 2. 	Correspondance directe par l'adresse de courriel du projet	<ul style="list-style-type: none"> Les questions ont été adressées aux divisions intéressées du CN aux fins de suivi.
8. Intérêt général relatif au projet <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à l'échéancier des travaux et à la date de mise en service du terminal. Soutien général relatif au projet. 	Correspondance directe par l'adresse de courriel du projet	<ul style="list-style-type: none"> Le CN a témoigné sa reconnaissance concernant l'intérêt et le soutien à l'égard du projet, fourni un aperçu des activités de la phase 1 et fourni l'adresse du site cnmilton.ca pour obtenir de plus amples renseignements relativement aux divers stades du projet, notamment l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral, qui s'est échelonnée sur plusieurs années, et le calendrier 15.2, qui donne l'échéance des principales activités qui auront lieu au chantier.

Annexe A – Avis de travaux de nuit

Publication d'une annonce imprimée dans l'édition du 19 janvier 2023 du *Milton Canadian Champion*.

**Milton Logistics Hub**

Notice of Overnight Construction

January 24–January 25, 2023

Construction Activity
Construction crews will be installing culverts to ensure consistent and efficient drainage throughout the site during construction. Night work is required to minimize disruption to mainline rail operations.

Hours of Night Work
Work will occur between 8:00 p.m. on Tuesday, January 24 and 8:00 a.m. on Wednesday, January 25, 2023.

What to Expect
Berms installed on the project site will help mitigate impacts on nearby residents from noise. Lighting will be positioned away from residential areas to help mitigate light impacts in the vicinity.
There will be no road closures during construction.
Efforts will be made to complete the night construction activity as quickly as possible.

For more information about this project:
Visit: cnmilton.ca
Email: milton@cn.ca
Call: 1.800.216.9466



Publication d'un avis dans la section Mises à jour sur la construction de cnmilton.ca le 19 janvier 2023 et distribution à la main à 21 résidences voisines le 18 janvier 2023.

**Milton Logistics Hub**

Notice of Night Construction

JANUARY 24–JANUARY 25, 2023

Construction Activity
Construction crews will be installing culverts to ensure consistent and efficient drainage throughout the site during construction. Night work is required to minimize disruption to mainline rail operations.

What to Expect
Anticipated impacts in the vicinity of the project site while work is being performed might include:

- Noise from construction equipment and machinery
- Beeping from backup alarms on construction equipment and vehicles
- Lighting in the work area

Berms installed on the project site will help mitigate impacts on nearby residents from noise. Lighting will be positioned away from residential areas to help mitigate light impacts in the vicinity.
There will be no road closures during construction.
Efforts will be made to complete the night construction activity as quickly as possible.

Hours of Night Work
Work will occur between 8:00 p.m. on Tuesday, January 24 and 8:00 a.m. on Wednesday, January 25, 2023.



